

TURBOSOLVE

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : TURBOSOLVE

Autres moyens d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée

: Détergent de lavage du linge

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 02/09/2023

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2- 64366-70-7 10 - 30

912669-01 1 / 8

TURBOSOLVE

ethylhexyl) ether

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5 10 - 30

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les

yeux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être

éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

912669-01 2/8

TURBOSOLVE

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures

: Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 5 °C à 50 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	TWA (Inhalable fraction and vapor)	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de

la peau exposée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : trouble, jaune pâle

912669-01 3 / 8

TURBOSOLVE

Odeur : légère

pΗ : 5.0 - 9.0, (1 %)

Point d'éclair : Sans objet, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.91 - 0.98

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

: Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme: Oxydes de carbone

912669-01 4/8

TURBOSOLVE

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénéeité de la callula : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

912669-01 5 / 8

TURBOSOLVE

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

96 h CL50 Poissons: 1,300 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques
Composants

: Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-ethylhexyl) ether

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): 36.6 mg/l

Toxicité pour les algues

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-ethylhexyl) ether 72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (Algues vertes): 31.9 mg/l

Persistance et dégradabilité

Biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés

avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la

réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

912669-01 6 / 8

TURBOSOLVE

Transport terrestre (DOT)

Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5 10 - 20 %

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)
Huile de soja, ester de méthyle	67784-80-9	Agent nettoyant	Not Applicable
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-ethylhexyl) ether	64366-70-7	Agent nettoyant	Not Applicable
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Agent nettoyant	Not Applicable
alcool gras éthoxylé > 5 OE	68131-39-5	Agent nettoyant	Not Applicable

^{*}Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

912669-01 7 / 8

TURBOSOLVE

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire : non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) : non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

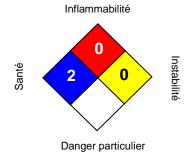
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extrême, * = Chronique

Date d'émission : 02/09/2023

Version : 2.1

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

912669-01 8 / 8